

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024

DELIBERATION N°2024.00113

**BILLETTERIE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 -
CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE PARIS 2024 ET SAINT ETIENNE
MÉTROPOLE DANS LE CADRE DE LA BILLETTERIE SOLIDAIRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Gilles THIZY,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240307-D20240011310

Date de mise en ligne : 13 mars 2024

M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024

BILLETTERIE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 - CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE PARIS 2024 ET SAINT ETIENNE METROPOLE DANS LE CADRE DE LA BILLETTERIE SOLIDAIRE

A l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Saint-Etienne Métropole et le stade Geoffroy-Guichard ont été retenus et 6 matchs de tournoi y seront organisés avec notamment l'accueil de l'équipe de France Féminine.

Dans le cadre de cet événement d'ampleur, la Métropole est engagée fortement auprès de Paris 2024. Le statut de collectivité hôte permet à Saint Etienne Métropole de bénéficier de places de billetterie subventionnée par Paris 2024 pour les 6 matchs de football qui se dérouleront au stade Geoffroy-Guichard entre le 24 juillet 2024 et le 31 juillet 2024.

De ce fait, afin que cet événement puisse être partagé par tous sur le territoire de la Métropole, Saint Etienne Métropole a souhaité bénéficier de cette billetterie.

En amont des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 et pendant la compétition, les associations et structures du territoire accompagnant les publics éloignés ont donc été invitées à conduire différents projets en lien avec cet événement et un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a ainsi été lancé afin de leur permettre de candidater pour pouvoir bénéficier de places.

Cet AMI a été présenté et validé en Bureau Métropolitain du 15 novembre 2023.

Au total ce sont 2000 places que la Métropole va pouvoir distribuer *via* la billetterie solidaire mise en œuvre par Paris 2024 pour les matchs se déroulant au stade Geoffroy Guichard.

Afin de formaliser l'attribution de cette billetterie par Paris 2024 à Saint Etienne Métropole, une convention doit être signée.

Cette dernière valorise notamment le montant total des billets subventionnés par Paris 2024 perçus par la Métropole soit une valorisation de 48 000 € et précise aussi le projet global de distribution des places mis en œuvre par Saint Etienne Métropole dans le cadre de cette billetterie.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention entre Paris 2024 et Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'attribution de billetterie solidaire par Paris 2024 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention.**

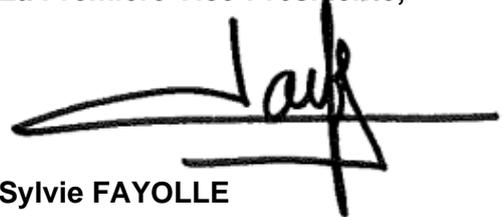
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,**



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE